

Arrêté n° 1039 MSE du 28 février 2011 portant composition de la commission d'attribution des crédits de l'Institut de formation des professions de santé "Mathilde Frébault"

Paru in extenso au journal officiel n°10 N du 10/03/2011 à la page 1079 dans la partie MSE

Version en vigueur au 26/04/2012

Le ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 2465 PR du 28 novembre 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 2474 PR du 30 novembre 2009 relatif aux attributions du ministre de la santé et de l'écologie, en charge de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires ;
Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé direction de la santé ;
Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 portant organisation de la direction de la santé ;
Vu l'arrêté n° 1352 CM du 9 août 2010 portant nomination de M. le docteur Dominique Marghem en qualité de directeur de la santé ;
Vu l'arrêté n° 9016 MSE du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. le docteur Dominique Marghem, directeur de la santé, et à certains agents de la direction de la santé ;
Vu l'arrêté n° 1532 CM du 17 septembre 2009 portant repositionnement de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault au sein du service de la direction de la santé ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, et notamment son article 59,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 2810 MSS/DSP du 17 avril 2012*

La composition de la commission d'attribution des crédits de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault est fixée comme suit :

Le directeur de l'IFPS : M. Tam Nguyen, président.

Formatrices référentes des étudiants :

- Mme Dorothée Irles, titulaire ;
- Mme Taura Picard, titulaire ;
- Mme Geneviève Thorel, suppléante ;
- Mlle Isaline Teuru, suppléante.

Représentants des tuteurs de stage :

- Mme Jacqueline Delord, titulaire ;
- Mlle Aurélie Man Youk Lan, titulaire ;
- Mme Diana Miria, suppléante ;
- Mme Christine Berge, suppléante.

Représentante de l'enseignement universitaire :

Mme Nelly Schmitt, titulaire.

Art. 2

Le directeur de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la santé,
Dominique MARGHEM.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 1039 MSE du 28 février 2011](#), JOPF n° 10 N du 10/03/2011 à la page 1079
- [Arrêté n° 2810 MSS/DSP du 17 avril 2012](#), JOPF n° 17 N du 26/04/2012 à la page 2453